



# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Industrie Bureau Commerce (PRAP IBC)

## Prérequis

Aucun

## Public

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services

## Durée

14 heures

## Nombre de participants

Jusqu'à 12 personnes

## Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

## Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un certificat d'Acteur PRAP IBC (INRS) ayant une validité de 24 mois

## Réglementation applicable

Art. R4541-5 et -6 - R4541-8,  
Art L4121-1 du Code du Travail

## Maintien Actualisation des Compétences

Tous les 24 mois

## Intervenant

Formateur PRAP

## Objectif

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir

## Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Connaître l'intérêt de la formation Acteur-PRAP dans la démarche de l'entreprise
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'entreprise ou dans l'établissement
- Situer les différentes atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques dans la démarche de prévention de l'entreprise en indiquant les acteurs de la prévention concernés
- Connaître le fonctionnement et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
- Décrire son activité de travail et analyser les différentes atteintes néfastes à sa santé
- Rechercher des pistes d'améliorations des conditions de travail, en y intégrant les principes généraux de prévention et les principes de sécurité physiques et d'économie d'effort